

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

This document contains a Security Requirement/ Ce document contient des exigences relatives à la sécurtié.

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction 11 Laurier St./11 Rue Laurier 3C2, Place du Portage Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet	_			
Réfection de la brique - LTDL				
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date		
EH900-152447/A		2015-0)4-2	23
Client Reference No N° de ré	férence du client	GETS Ref. No N° de réf. de SE		. No N° de réf. de SEAG
20152447		PW-\$\$	SFC	G-356-67168
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	°۷	ME
fg356.EH900-152447				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	end f	in	Time Zone
at - à 02:00 PM	p			Fuseau horaire
				Eastern Daylight
on - le 2015-05-19				Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		В	uyer Id - Id de l'acheteur
Lagacé, Hélène			fg	356
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX N	lo.	- N° de FAX
(819) 956-0060 ()		(819)	95	6-8335
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:			
Destination - des biens, servic	es et construction:			
Public Works & Government S	Services Canada			
Les Terrasses de la Chaudiere				
25 Eddy Street				
Gatineau, Quebec K1A 0M3				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s	ign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à s	signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	actères d'imprimerie)
Signature	Date



EH900-152447/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20152447

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg356EH900-152447

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP09 "Exigences relatives à la sécurité" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité".

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

TPSGC limite la responsabilité de première partie de l'entrepreneur pour les travaux effectués dans les édifices bas, les édifices en hauteur ou les édifices patrimoniaux. Voir les modifications à la CG1.6 « Indemnisation par l'entrepreneur » de la R2810D aux conditions supplémentaires.

APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP10

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

EH900-152447/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20152447

fg356EH900-152447

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Dispositions relatives à l'intégrité, renseignements connexes
- IP02 Documents de soumission
- IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP04 Visite optionnelle des lieux
- IP05 Révision des soumissions
- IP06 Résultats de l'appel d'offres
- IP07 Fonds insuffisants
- IP08 Période de validité des soumissions
- IP09 Exigences relatives à la sécurité
- IP10 Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche

d'apprentis

IP11 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2015-02-25)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web:

http://https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité
- CS02 Limitation de la responsabilité
- CS03 Condition d'assurance

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

EH900-152447/A

File No. - N° du dossier

fg356EH900-152447

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre

20152447

- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature
- APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS
- APPENDICE 2 LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET OU PROPRIÉTAIRE DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE
- APPENDICE 3 ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS APPENDICE 4 - POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE
- ANNEXE A LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)
- ANNEXE B ATTESTATION D'ASSURANCE
- ANNEXE C- RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

EH900-152447/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20152447

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg356EH900-152447

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE – RENSEIGNEMENTS CONNEXES

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article IG01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2015-02-25). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2015-02-25)
 - c. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - d. Dessins et devis;
 - e. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - f. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

http://https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions -uniformisees-d-achat/5/R

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le

EH900-152447/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20152447

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

 $\label{eq:final_solution} File \mbox{ No. - N}^{\circ} \mbox{ du dossier} \\ fg356EH900-152447$

nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le 6 ami 2015 à 10h00. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à l'entrée principale du 25 rue Eddy, Gatineau, Québec.

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 819-956-1459.

IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de télécopieur 819-956-1459.

IP07 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou

Solicitation No. - N° de l'invitation EH900-152447/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20152447

fg356EH900-152447

b) annuler l'appel d'offres.

4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP09 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

- 1. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
- 2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web de la <u>Programme de scurit industrielle</u>

IP10 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- 1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.

Solicitation No. - N° de l'invitation EH900--152447/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20152447 fg356EH900-152447

- 4. Les attestations signées (APPENDICE 3) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 3.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 3

* Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

IP11 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/505.pdf

EH900-152447/A

20152447

.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Onone redi. red. 14 do roi: da onone

File No. - N° du dossier fg356EH900-152447

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html#f229
TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services

d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html

EH900-152447/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20152447

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg356EH900-152447

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de Vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la Sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une Cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et Directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe A;
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

- CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur
- 1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
 - b) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

EH900-152447/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20152447

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg356EH900-152447

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

- 3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
- 4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par 'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
- 5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
 - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
 - À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

Solicitation No. - N° de l'invitation EH900-152447/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20152447

File No. - N° du dossier fg356EH900-152447

4) Indemnités d'assurance

> En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

Franchise 5)

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

EH900-152447/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20152447

fg356EH900-152447

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - B. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2015-04-01);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2015-02-25);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2015-02-25);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2015-04-01);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts a	admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
Conditi	ons supplémentaires		

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux g. conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:
 - https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformis ees-d-achat/5/R
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

EH900-152447/A

Signature

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20152447

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg356EH900-152447

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Projet No.: R.068114.011 - Réfection de la brique, Les Terrasses de la Chaudières, 25 rue Eddy,

Gatinea	ı, Québec.	, ,	·	
SA02	NOM COMMERCIAL ET A	ADRESSE DU SOUMIS	SIONNAIRE	
Nom:				
Adresse				
Télépho	ne:	Télécopieur:	NEA	
Le soum		soumission pour le MOI	x du projet mentionné ci-dessus, NTANT TOTAL DE LA SOUMISSION	
			ente (30) jours suivant la date de clôture d	е
À l'acce	et l'entrepreneur. Les doct	reneur par le Canada,	un contrat exécutoire est formé entre le ontrat sont ceux mentionnés aux Docume	nts
L'entrep	JRÉE DES TRAVAUX reneur doit exécuter et com eptation de l'offre.	npléter les travaux dans	s les vingt-six (26) semaines à partir de l'	avis
Le soum Exigence		ission une garantie de e soumission de la R27	soumission conformément à l'IG08 - '10T -Instructions générales - Services de sion	
SA08	SIGNATURE			
Nom et	itre de la personne autorise	ée à signer au nom du	soumissionnaire (Tapés ou lettres moulée	s)
	Courriel			

Date

EH900-152447/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20152447

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg356EH900-152447

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Excluant les taxes applicable(s)	MONTANT FORFAITAIRE (MF)
	Excluant les taxes applicable(s)

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	04 03 01	Remplacement de brique (Type X (type 1) réparer)	par brique	2109		
2	04 03 01	Remplacement de brique (Type Y (type 1) réparer)	par brique	273		
3	04 03 01	Remplacement de brique (Type Z (type 1) réparer)	par brique	120		
		TOTALE			CULÉS (TPC) axes applicable(s)	

MONTANT TOTALE DE LA SOUMISSION (MF+TPC) Excluant les taxes applicable(s)

Solicitation No. - N° de l'invitation EH900--152447/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier $20152447 \hspace{1.5cm} fg356EH900-152447$

APPENDICE 2 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET OU PROPRIÉTAIRE DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS ET OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE

Solicitation No. - N° de l'invitation EH900--152447/A

20152447

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur fg356

File No. - N° du dossier fg356EH900-152447

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

APPENDICE 3 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	-
Signature:	-
Nom de la compagnie:	-
Dénomination sociale:	
Numéro de l'invitation à soumissionner:	
Nombre d'employés de l'entreprise:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation EH900--152447/A

20152447

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ fg356 \end{array}$

File No. - N° du dossier

fg356EH900-152447

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

A être complété et remis à l'entrepreneur par l'autorité contractante lors de l'attribution du contrat.

APPENDICE 4 - POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

SERONT NOMMES A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

L'autorité contractante est :
Nom :
Titre :
Ministère :
Division :
Téléphone :
courriel:
Responsable technique :
Nom :
Titre :
Ministère :
Division :
Téléphone :
courriel :

ANNEXE A LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

RECEIVED Annexe A



Government of Canada

Gouvernement MAR 2 6 2015 du Canada CISD Contract Number / Numéro du contrat

R.068114.019

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE	- Daw 1	12 Prench or Directorate / Direction denerals out Hirsching
 Originating Government Department or Organize Ministère ou organisme gouvernemental d'origin 	ne Canada	Major Crown Projects
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de s	sous-traitance 3, b) Name and a	Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève description du	travail	
LTDCL Brick Repair Program 2015/16		
	7 V - 2000 V	
 a) Will the supplier require access to Controlled Le fournisseur aura-t-il accès à des marchand 	dises contrôlées?	V Non Ves
5. b) Will the supplier require access to unclassifier	d military technical data subject to the p	provisions of the Technical Data Control Ves
Regulations?		Non L Out
	techniques militaires non classifiées qui	ul sont assujettles aux dispositions du Règlement
sur le contrôle des données techniques? 6. Indicate the type of access required / Indiquer le	type d'accès requis	
그리는 이 경기를 가는 것들이 된 경기에 가는 내가 있는데 이 전에게 되었다면 하는데 하는데 되었다. 하는데 그리고 하는데 이렇게 되었다.	4. T. T. H.	FIED information or assets?
 a) Will the supplier and its employees require ac Le fournisseur ainsi que les employés auront- 	-ils accès à des renseignements ou à de	les biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
(Specify the level of access using the chart in	Question 7. c)	
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tabl 6. b) Will the supplier and its employees (e.g. clear	ners, maintenance nersonnell require a	access to restricted access areas? No access to No Yes
PROTECTED and/or CLASSIFIED information	on or assets is permitted.	Non Li Qu
Le fournisseur et ses employés (n. ex. nettoy	eurs personnel d'entretien) auront-ils a	accès à des zones d'accès restreintes? L'accès
à des renseignements ou à des biens PROTE	ÉGÉS et/ou CLASSIFIES n'est pas auto	orisé.
 c) Is this a commercial courier or delivery require S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livr 	ement with no overnight storage?	/ No Yes
		le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès
Canada	NATO / OTAN	Foreign / Étranger
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à	la diffusion	
No release restrictions	All NATO countries	No release restrictions Aucune restriction relative
Aucune restriction relative	Tous les pays de l'OTAN	à la diffusion
à la diffusion		a la diliusión
Not releasable		
À ne pas diffuser		resonant V
	Date Comment	Postriated to: (1) mild by
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :
Specify country(les): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s	(s) pays : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :
The state of the s		1 No. 10
, ,		
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED	PROTECTED A
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASSIFIÉ	PROTÉGÉ A
PROTECTED B	NATO RESTRICTED	PROTECTED B
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RESTREINTE	
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL	PROTECTED C
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL	PROTÉGÉ C
CONFIDENTIAL	NATO SECRET	CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL	NATO SECRET	CONFIDENTIEL
SECRET	COSMIC TOP SECRET	SECRET
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET	SECRET TOP SECRET
TOP SECRET		TOP SECRET
TRÈS SECRET		TOP SECRET (SIGINT)
TOP SECRET (SIGINT)		TRÈS SECRET (SIGINT)
TRÈS SECRET (SIGINT)	2000年1月2日 - 1000年1月2日 - 1000年1月1日 - 1000年	TREO DEUNET (DIDINT)

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canada

Annex/Annexe A



Government of Canada Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat	
R.068114.019	
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED	

PART A (cont	tinued) PARTIE A (suite)	C Na C Yea
Will the sup	plier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?	No Yes Oui
	eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	C Non C Ou
If Yes, indic	eate the level of sensitivity:	
Dans l'affirm	native, indiquer le niveau de sensibilité :	No TYes
Will the sup	plier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?	V Non Oui
Le fournisse	eur aura-t-il accès à des renselgnements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	L- Non L Ou
		1
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :	1
Document N	Number / Numéro du document :	No. of the Control of
PART B - PEF	RSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)	Actual Company of the Parket Company
10. a) Personr	nel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	2 1
V	DELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOP SECR	ET
1	RELIABILITY STATUS	
	COTE DE PIADLETE	2.007717024
	TOP SECRET SIGINT NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TO	OP SECRET
	TRÈS SECRET - SIGINT NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET COSMIC TI	RÈS SECRET
	MEG 353/113 - 134/1	
	SITE ACCESS	
	ACCÉS AUX EMPLACEMENTS	
J	Project is for external brick repair, no interior access to tenant spa	ces required.
	Special comments:	
	Commentaires spéciaux :	
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.	
	REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être	fourni.
	screened personnel be used for portions of the work?	No Yes
10. b) May un	screened personnel de used for portions of the work? sonnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	V Non Oui
		No Yes
If Yes,	will unscreened personnel be escorted?	
		V Non Oui
Dans I'	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	Non Oui
	affirmative, le personnel en question sera-l-il escorté?	Non Oui
PART C - SA	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	NonOui
PART C - SA	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	V Non L Oui
PART C - SA INFORMAT	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
PART C - SA INFORMAT	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	No Yes
PART C - SA INFORMAT 11. a) Will the	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS e supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	
PART C - SA INFORMAT	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS Esupplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	No Yes
PART C - SA INFORMAT 11. a) Will the premis Le four	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? risseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	No Yes
PART C - SA INFORMAT 11. a) Will the premis Le four	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS Esupplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	No Yes
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des blens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS?	No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? Inisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? A supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?	✓ No Yes Non Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des blens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS?	No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? Inisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Inisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	No Yes Oul
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? Inisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Inisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS es supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? es supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	No Yes Oui No Yes Non Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS es supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? es supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment	V No Yes Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment	V No Yes Oui V No Yes Oui V No Yes Oui V No Yes
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment at the supplier's site or premises? stallations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	V No Yes Oui V No Yes Non Oui V No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment	V No Yes Oui V No Yes Non Oui V No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins et/ou C	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? TON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment at the supplier's site or premises? stallations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ?	V No Yes Oui V No Yes Non Oui V No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins et/ou C	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment at the supplier's site or premises? stallations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	V No Yes Oui V No Yes Oui V No Yes Oui V No Yes
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins et/ou C	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? TON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment at the supplier's site or premises? stallations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ?	V No Yes Oui V No Yes Oui V No Yes Oui V No Yes
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins et/ou C	FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ION production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment at the supplier's site or premises? stallations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ CLASSIFIÉ? ION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	V No Yes Oui V No Yes Oui V No Yes Oui V No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins et/ou C INFORMAT	FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or eas? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? a supplier be required to safeguard comsec information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment at the supplier's site or premises? tallations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ CLASSIFIÉ? ION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) e supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	No Yes Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins et/ou C INFORMAT	FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des blens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des blens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment at the supplier's site or premises? staliations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ CLASSIFIÉ? ION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	No Yes Oui No Yes Oui No Yes Oui No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins et/ou C INFORMAT 11. d) Will the inform Le four	FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or eas? a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or eas? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? a supplier be required to safeguard compact in the supplier site or premises? a the supplier's site or premises? a the supplier's site or premises? a the supplier's site or premises? b tallations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ CLASSIFIÉ? ION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) a supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ation or data? a supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ation or data? a supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ation or data? a supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ation or data? a supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	V No Yes Oui V No Yes Oui V No Yes Oui V No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins et/ou C INFORMAT 11. d) Will the inform Le four	FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? misseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des blens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? misseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des blens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment at the supplier's site or premises? staliations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ CLASSIFIÉ? ION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	V No Yes Oui V No Yes Oui V No Yes Oui V No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins et/ou C INFORMAT 11. d) Will the information Le four renseignments.	ASSIFIÉ? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) TON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS BY Supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or eas? BY Supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or eas? BY SUPPLIERS OF THE STATE OF TH	No Yes Oui No Yes Oui No Yes Non Oui No Yes Oui No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins et/ou C INFORMAT 11. d) Will the information Le four renseign	Affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) RON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS Resupplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? Inisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des blens PROTÉGÉS et/ou SIFIÉS? Resupplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Inisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des blens COMSEC? ON Production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment at the supplier's site or premises? Italiations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ CLASSIFIÉ? ION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) Resupplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED adition or data? Initialization of data? Initializatio	No Yes Oui
PART C - SA INFORMATI 11. a) Will the premis Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTI 11. c) Will the occur a Les ins et/ou C INFORMAT 11. d) Will the information Le four renseign	FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or eas? a supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or eas? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? a supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? a supplier be required to safeguard compact in the supplier site or premises? a the supplier's site or premises? a the supplier's site or premises? a the supplier's site or premises? b tallations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ CLASSIFIÉ? ION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) a supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ation or data? a supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ation or data? a supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ation or data? a supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ation or data? a supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	No Yes Oui No Yes Oui No Yes Non Oui No Yes Oui No Yes Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä!

Annex/Annexe A



Government of Canada Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

R.068114.019

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

A B C CONFIDENTIAL SECRET TOP NATO NATO NATO COSMIC PROTECTED PROTECTED CONFIDENTIAL SECRET S	Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED			CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF				COMSEC					
TRÉS NATO DIFFUSION COMPIDENTIEL CONFIDENTIEL TRÉS NATO DIFFUSION COMPIDENTIEL SECRET DIFFUSION RESTREINTE SECRET SECRET DIFFUSION COMPIDENTIEL SECRET		PROTEGE		, ,	CLASSIFIÈ												Тор
an seignements / Biens anduction Media / upport TI Link / en électronique a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?		A	В	С		SECRET	TRÊS	NATO DIFFUSION	NATO	SECRET	SECRET COSMIC TRÉS					SECRET	SECRE TRÈS SECRE
Media / pport 17 Link / in électronique As le the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?																	
port T) Jink / / n electronique a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?																	
a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?																	
ex lis the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?	Link /																0.00
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmativo, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.																	

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

ANNEXE B ATTESTATION D'ASSURANCE

(N'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 de 2

Description et emplacemen Réfection de la brique, Les	it des travaux Terrasses de la Chaudières, 25	rue Eddy, Gatinea	n (dn10pec)		Nº de contra EH900-1524 Nº de projet R.068114.01	47
Nom de l'assureur, du cour	tier ou de l'agent	Adresse (No, rue)	Ville	Provinc	ce Code postal
Nom de l'assuré (Entreprer	neur)	Adresse (N°, rue	9)	Ville	Provinc	ce Code Postal
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du	ı chef du Canada représent	ée par le Minist	re des Trava	ux publics et de	s Services gouverne	mentaux
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J/M/A	Date d'expiration J / M / A		Plafonds de garantie	
Responsabilité civile des entreprises	300000			Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
sont présentement en vig	ci-dessus ont été émises par d gueur, comprennent les garant de réduction de garantie.	les assureurs dan ies et disposition	s le cadre de l s applicables d	eurs activités d'as le la page 2 de l'A	ssurance au Canada et testation d'assurance,	que ces polices incluant le
Nom de la personne au	torisée à signer au nom de(s) (l')	assureur(s) (Cadre	, agent, courtie	r)	Numéro	o de téléphone
Signature	12.00		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		Date	e J/M/A
					200	

ATTESTATION D'ASSURANCE

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

(Ajouter des lignes au besoin)